
Adresse de la société populaire de Mâcon qui félicite la Convention d'avoir débarrassé la République du royalisme, du fédéralisme et de l'athéisme, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mâcon qui félicite la Convention d'avoir débarrassé la République du royalisme, du fédéralisme et de l'athéisme, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 495-496;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28649_t1_0495_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

mortalité. Les bienfaits que vous procurez à la France seront bientôt partagés par tous les peuples du monde. L'immortelle déclaration des droits que vous avez décrétée, sera le seul évangile des nations.

Grâces éternelles vous soient rendues; vous avez détruit les deux grands fléaux de l'humanité, les rois et le fanatisme; les rois ne salissent plus le sol de la liberté, le fanatisme a disparu comme une ombre devant le flambeau de la raison.

Restez à votre poste, c'est notre vœu, le bonheur de tous, la République y est attachée. Pour nous, nous jurons entre vos mains, et nous ne serons pas parjures, d'exécuter les rois, les modérés, les fanatiques. Nos fortunes, nos vies sont à la République. Continuez vos grands travaux, votre zèle infatigable, veillez, mais vous ne veillerez pas seuls, nous veillerons aussi pour déjouer les complots liberticides. Le peuple est là, qui vous voit, vous admire, et vous soutiendra. Terreur aux méchants. Vive la République.»

JANIEZ, LEMAISTRE, CHIMONDOUIN, RICHARD, HUET, MASSOT, POUÉVIN, FROGER aîné, RAQUIN CHALUAY, MASSELIER, LEMANCEAU, JUETTE, LEMAISTRE, CHÂTEAU, GORON, MASSAERY, GUIVIZE.

c

[La Sté popul. de Nègrepelisse, à la Conv.; s.d. (1).]

« Aux attentats commis jusqu'ici contre la liberté, il manquait l'assassinat de Bo, votre délégué dans les départements du Lot et du Cantal. Le génie tutélaire des droits du peuple l'a rendu invulnérable, et le plomb meurtrier du fanatique, du royaliste, a cessé d'être mortel devant lui. Notre fureur est à son comble. S'il nous eût permis... Ils ne vivraient plus, ces monstres; mais à vous seuls appartient la vengeance: qu'elle soit donc à l'ordre jusqu'à l'anéantissement des traîtres et des conspirateurs.»

d

[La Sté popul. de Montbrun, à la Conv.; 15 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Une faction scélérate était sur le point de porter une main parricide sur la représentation nationale, d'engloutir le vaisseau de la République. Sentinelle vigilante, vous l'avez écrasée, vous avez arraché de ces hommes atroces le manteau civique dont ils voilaient leurs complots liberticides, la hache de la loi en a fait justice, vous venez d'acquiescer de nouveaux droits à la gratitude des Français.

Du haut de votre roc, vigoureux montagnards, continuez à surveiller les conspirateurs, à les frapper de mort. Semblables au sénat romain, foudroyez les nouveaux catilinas qui voudraient trahir leur patrie, et vous ferez le bonheur d'un

peuple qui vous a confié ses droits, et les fiers descendants des Gaulois vous élèveront des autels.»

GILLIBERT DESVERGNE, MAURIN, VALLAUTIN.

e

[La Sté popul. de Fleurance, à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Une des branches de la conspiration Hébert s'étendait sans doute jusque dans ce département. La présence d'un représentant du peuple qui a su faire monter l'esprit public au niveau de la Montagne, y terrasser le fanatisme et y comprimer les malveillants dont il est l'effroi, ne pouvait être qu'incommode aux ennemis de la révolution; le bras d'un scélérat a été armé et les jours de Dartigoeyte ont couru des périls, mais la commission militaire est debout, la guillotine est là, les coupables seront punis.

Représentants, le fer assassin n'approche jamais des Brissot, ni des Danton, il moissonna Marat et Lepeletier; que la calomnie baisse les yeux devant la vérité comme le crime devant la hache de la justice.»

BIGOURDAN (présid.), LABORDE (secrét.),
MOUQUETTE (secrét.).

f

[La Sté popul. de Mâcon, à la Conv.; s.d.] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

Il est donc bien vrai que le génie de la liberté veille sur les destins de la France, ceux qui ont les premiers depuis la révolution exprimé cette vérité étaient loin sans doute de prévoir toutes les difficultés qui devaient en retarder l'accomplissement; ils étaient loin de prévoir tous les malheurs que nous avons éprouvés de la part de cette nombreuse suite de faux amis du peuple qui, depuis les Necker, les Mirabeau, les Lafayette, les Barnavé, les Lameth et tant d'autres, jusqu'aux Hébert, aux Camille Desmoulins, aux Danton se sont montrés avec éclat dans la carrière révolutionnaire.

Les insensés! ils prétendaient que par la seule force de leur génie le crime triompherait de la vertu; quelques-uns d'eux poussaient le délire jusqu'à prétendre que par eux les hommes parviendraient à méconnaître la divinité.

Mais cette providence à laquelle ils avaient insulté les a frappés, ils ne sont plus et le peuple français dont ils avaient juré la perte, marche maintenant d'un pas rapide à ses hautes destinées.

Glorieux instruments de cette admirable providence, citoyens représentants, vous qui avez voulu et voulez sans réserve le bonheur des Français, vous qui avez au milieu de tous les dangers débarrassé tour à tour la route qui y conduit, et du criminel royalisme et de l'odieux feuillantisme, et du ténébreux fédéralisme, et du barbare fanatisme, et du hideux athéisme enfin, voyez le peuple qui vous suit, qui se précipite

(1) Bⁿ, 12 flor.; J. Perlet, n° 588; J. Matin, n° 619. Dép. du Lot, aujourd'hui Tarn-et-Garonne.

(2) C 302, pl. 1095, p. 9. Charente

(1) C 303, pl. 1108, p. 17. Dép. du Gers.

(2) C 303, pl. 1108, p. 16.

sur vos pas. Ses fatigues, ses maux dont vous présentez le terme prochain seront bientôt oubliés. Bientôt la liberté, l'égalité et toutes les jouissances qui accompagnent les vertus dont vous lui donnez l'exemple seront ses récompenses.

Et vous citoyens représentants, votre récompense, la récompense la plus chère à votre cœur, ce ne sont ni les grandeurs ni les richesses, ce sont les bénédictions du peuple. Puissent ceux qui après vous représenteront ce bon peuple français, savoir comme vous, apprécier une telle récompense, puissent-ils comme vous savoir s'en rendre dignes.

DUNDELOT aîné, LAVEAUX le jeune, DORIN (*secrét.*),
BAILLY fils (*secrét.*), THIERRY (*secrét.*).

9

[*L'agent nat. du distr. d'Issoudun, au présid. de la Conv.; 7 flor. II*] (1).

« Citoyen,

C'est avec bien de la satisfaction que je m'empresse de te faire passer le vœu de l'administration de ce district, relativement à l'infamie conspiration ourdie contre la liberté et la représentation nationale. Je te prie de croire, Citoyen, que je partage véritablement l'opinion de mes collègues. S. et F. »

PÉNEAU.

[*Issoudun, s.d.*]

« Auguste Sénat,

Qui oserait se parer du beau nom de républicain et rester muet à la vue de ce que vous venez de faire pour le salut de la République ? Quel citoyen serait assez pétri d'ingratitude pour ne pas offrir à des législateurs aussi dignes de l'être, avec le témoignage de la reconnaissance la plus vraie, le dévouement le plus entier ?

Non : nous ne serons pas du nombre de ces lâches qui voient d'un œil indifférent les services à jamais mémorables que vous avez encore une fois rendus à notre mère patrie, prête à succomber sous un glaive parricide.

Vous les avez puni ces vils conspirateurs ! Vous avez fait tomber dans la poussière ces têtes exécrables, indignes de respirer l'air pur de la liberté, de goûter le bonheur qu'elle procure ! Que ce courage mâle ! que cette intrépidité infatigable que vous avez déployée dans un temps si opportun et dont l'airain doit perpétuer le souvenir dans les siècles les plus reculés, serve à jamais de frein à vos lâches détracteurs ! que la juste vengeance exercée contre ces traîtres altérés du sang des patriotes dont ils se disaient frères, fasse trembler l'anathème politique assez infâme pour oser conspirer encore contre la liberté !

Et vous, pères du peuple, vous qui par vos veilles et vos travaux, avez surpassé le sénat de l'ancienne Rome, en déjouant tant de fois les trames meurtrières de nos vils assassins, que vos heureux succès nourrissent votre courage !

Restez, hommes immortels, restez à ce poste

(1) C 302, pl. 1095, p. 10, 11. Dép. de l'Indre.

où nul autre après vous ne doit oser monter ! Vous sacrifiez pour la patrie jusqu'à vos plus chers intérêts, vous savez en trouver le prix dans la reconnaissance d'un grand peuple désormais le modèle de l'univers.

Vive l'auguste Sénat, le fondateur et l'appui de notre Sainte Liberté ! »

COUSIN, MOIREAU, BREBAN, DUBOCHAT, G. DORIN,
PÉNEAU, JOURLIN, LE BON PINON.

23

Deux secrétaires donnent successivement lecture des procès-verbaux des séances des 29 et 30 germinal. La rédaction en est adoptée (1).

24

Le citoyen Philibert Paterné, cultivateur à Saint-Chamond, fait don à la nation de 65 liv. 18 s. 4 d. de rente, au principal de 1 306 l. 18 s. 4 d., à lui due par la commune de Paris, et des arrérages échus jusqu'à ce jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité des finances (2).

25

Une députation de la section de Lepeletier, admise à la barre, présente trois cavaliers prêts à partir pour la frontière : l'un d'eux a été armé et équipé par la Société populaire de cette section. Le salpêtre s'y fabrique avec beaucoup d'activité ; déjà elle en a fourni 3,139 livres. Le contingent de cette section, pour l'emprunt forcé se monte à 2,712,000 liv., sans compter ce que des propriétaires qui habitent des maisons de campagne ont fourni dans les municipalités où elles sont situées (3).

L'ORATEUR de la députation. Représentans,

La section Lepeletier nous députe vers vous pour vous présenter deux cavaliers qu'elle a choisis et qui sont prêts à voler au champ de la gloire. La Société populaire de la section vous présente aussi le sien.

Ils ont tous trois un ardent amour pour la République et du courage pour la défendre. Ces qualités sont belles sans doute et sous de tels auspices tout leur doit être heureux.

La section Lepeletier jalouse de tenir son rang parmi celles qui s'empressent de secourir nos frères d'armes, vous annonce qu'elle a fabriqué 3,139 l. de salpêtre de la plus belle qualité, et que son atelier continue toujours d'en faire. Elle vous annonce encore qu'elle a exécuté avec la plus parfaite exactitude la loi sur

(1) P.V., XXXVI, 239.

(2) P.V., XXXVI, 239. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.). Et non Saint-Chaumont.

(3) P.V., XXXVI, 240. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1291; J. Fr., n° 584; Mon., XX, 357; Audit. nat., n° 585; J. Mont., n° 170; Ann. patr., n° 483; J. Matin, n° 619; Feuille Rép., n° 302; C. Eg., n° 621, p. 241; M.U., XXXIX, 188.